




AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 634-20 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la Municipalité de Cantley

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné:

QUE lors de sa séance ordinaire du 13 octobre 2020, tenue exceptionnellement au 6, impasse des Étoiles à Cantley par visioconférence, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 634-20 modifiant le Règlement numéro 432-13 régissant la circulation, le stationnement et les limites de vitesse dans les limites de la Municipalité de Cantley - Résolution numéro 2020-MC-402.

Donné à Cantley, ce 15 octobre 2020



Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier